



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

IN 078288

W

MSAS/DGSP/DP

S Ministère de la Santé
et de l'Action sociale

Dakar, le

28 OCT 2022

Le Ministre

Objet : Nouvelles mesures aux frontières et adaptation des stratégies de contrôle sanitaire aux frontières.

Le Sénégal fait face depuis près de trois (03) ans à la pandémie Covid-19 qui évolue présentement par une tendance baissière relative et des cas importés par endroits.

Par contre, la situation n'est pas encore sous contrôle total au niveau mondial, avec des zones de recrudescence dans certains continents.

En conséquence, la surveillance épidémiologique reste renforcée au niveau national avec les nouvelles mesures de contrôle sanitaire aux frontières suivantes :

1. Pour les voyageurs à destination du Sénégal :

- présentation d'un certificat électronique de vaccination avec QR code attestant la vaccination complète du passager contre la Covid-19 ;
- tout passager ne disposant pas du certificat électronique de vaccination sera soumis obligatoirement au test de diagnostic rapide de la Covid-19 dès son arrivée au point d'entrée frontalier (test gratuit).

Les enfants âgés de douze ans et moins ne sont pas soumis à ces mesures.

2. Pour les voyageurs sortant du Sénégal :

- se conformer aux mesures sanitaires réglementaires du pays de destination.

La présente note prend effet à compter du 03 novembre 2022.

AMPLIATIONS :

- PR (ATCR)
- PM (ATCR)
- PM/SGG
- MAESE
- MINT
- MTADIA
- MPEM
- MTL
- Archives/chrono



Dr Marie Khémessse NGOM NDIAYE